

le petit tambour chavaignais

n°8
Septembre 2010

bulletin d'informations communales de Saint-Michel de Chavaignes

Le mot du maire

Sylvie Bourinet

Anciens et nouveaux élèves ont (re)pris le chemin de l'école où beaucoup de nouveautés les attendaient : équipe pédagogique et personnel en partie renouvelés, locaux repeints, école nettoyée de pied en cap... (lire p. 4). Les grands, quant à eux, ont repris leur travail, pour ceux tout du moins qui sont en activité. L'école est bien sûr au centre de la vie du village puisqu'elle est à la fois le lieu où les enfants commencent à construire leur avenir et le point de rencontres entre parents, bref le lieu où se créent une grande partie des liens entre habitants. Comme il est précieux de pouvoir maintenir une école dans un village ! Quelle chance avons-nous d'en avoir encore une, bien vivante ! Saint-Michel, qui se veut une commune accueillante et dynamique, sait attirer de jeunes couples, d'où un nombre d'enfants scolarisés toujours important. Je profite de ce nouveau numéro du *Petit Tambour chavaignais* pour leur souhaiter la bienvenue dans notre commune.

Cette rentrée est également marquée par une enquête publique concernant le Plan local d'urbanisme (PLU). La modification du règlement de la Zone naturelle va permettre de l'assouplir afin de rendre possibles certains aménagements qui, jusque là, ne pouvaient être autorisés tels que les constructions dissociées de type garage, piscine, etc. D'autre part, une révision simplifiée, menée parallèlement, vise à soutenir l'activité agricole en permettant de pérenniser une exploitation. Je vous invite à venir consulter en mairie le dossier complet et à poser vos questions au Commissaire enquêteur lorsqu'il sera présent (lire p. 2).

Sachez que notre équipe municipale reste très mobilisée pour faire aboutir ses projets au service de la population. Elle reste également ouverte au dialogue. Aussi n'hésitez pas à vous entretenir avec l'un d'entre nous lorsque vous avez une suggestion à nous faire pour améliorer notre cadre de vie commun.

Permettez-moi enfin de vous souhaiter à tous une bonne rentrée, pleine de projets.

Incivilités

Je ne suis pas le seul maire à être confronté aux incivilités grandissantes dans sa commune. Les médias s'en font largement l'écho. Saint-Michel, au cours des derniers mois, n'a pas été épargné : un chauffeur de car agressé, des tags sur la mairie et sur un nombre important de voitures et de portails de maisons, des fleurs arrachées dans les parterres ou écrasées par des motos, des ballons lancés sur la toiture de l'école, des bouteilles en verre jetées dans la rue, etc. A cela il faut ajouter du bruit, beaucoup trop de bruit à une heure avancée de la nuit dans certains endroits du village...

Mes adjoints et moi sommes intervenus plusieurs fois pour ramener le calme. Une plainte a été déposée à la gendarmerie après la série de tags (plusieurs jeunes du village seraient impliqués). Des enfants et des ados ont été rappelés à l'ordre pour qu'ils arrêtent de circuler à vélo ou à moto n'importe comment dans le village. Mais l'accident, tant redouté, est arrivé. Le petit Jérémy, neuf ans, sévèrement blessé, a eu ses vacances gâchées.

Alors, j'invite les parents, tous les parents, à suivre de près leurs enfants. Trop d'enfants ou de très jeunes adolescents traînent tard le soir dans la rue. Cela n'est pas normal et cela doit cesser.

Par ailleurs la vitesse excessive dans les rues et sur les petites routes communales est également très préoccupante. Vous êtes nombreux à vous en plaindre. Faisons preuve de civisme, chacun à notre niveau, pour le plus grand profit de tous.

Le maire



Urbanisme

Plan local d'urbanisme : ouverture d'une enquête publique

Par arrêté en date du 22 juillet dernier, le Maire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur la Révision simplifiée n° 1 du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune (extension de la Zone agricole aux dépens de la Zone naturelle au lieu-dit La Grande Rivière) et sur la Modification n° 1 du PLU de la commune (modification de certains points du règlement de la Zone naturelle). Mme Nicole Lambour a été désignée comme commissaire enquêteur. Les dossiers d'enquête seront déposés à la Mairie pendant 31 jours consécutifs du 15 septembre 2010 au 15 octobre 2010 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur. Celui-ci sera présent en mairie trois matinées (voir encadré ci-contre).

L'extension de la Zone agricole au lieu-dit de la Grande Rivière au détriment de la Zone naturelle (objet de la Révision simplifiée n°1 du PLU) permettra aux maraîchers bio installés sur ce site de construire des entrepôts pour le stockage de leurs légumes. Cette révision simplifiée du PLU permettra donc de pérenniser une exploitation agricole et de développer l'activité agricole sur notre commune, ce qui relève de l'intérêt général. D'autre part, différents points du règlement actuel de la Zone naturelle du PLU vont être modifiés afin de répondre à certaines attentes de la population et d'apporter un peu de souplesse dans un règlement qui était très strict jusque-là. Ainsi, il sera possible, une fois la procédure en cours validée, de construire des annexes dissociées de la construction principale (garages, piscines...), ce que le règlement actuel du PLU ne permet pas. Ces constructions dissociées ne devront pas être situées à plus de 50 m de la construction à usage d'habitation et ne devront pas dépasser 50 m² d'emprise au sol. Les abris pour animaux pourront être complètement clos et devront être construits en bois mais leur emprise au sol ne devra pas dépasser 20 m². Enfin, plusieurs conditions sont précisées concernant les changements de destination et l'aménagement de constructions existantes s'il s'agit de bâti à valeur patrimoniale. Le détail de ces conditions figure dans le dossier disponible en mairie pendant toute la durée de l'enquête publique.

Présence en mairie du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur recueillera en personne les observations du public à la Mairie aux dates ci-dessous :

Mercredi 15 septembre 2010
de 9 h 30 à 12 h 30

Mercredi 22 septembre 2010
de 9 h 30 à 12 h 30

Vendredi 15 octobre 2010
de 9 h 30 à 12 h 30

Les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture dès qu'ils seront transmis en Mairie.



Le Plan local d'urbanisme accessible sur Internet



<http://www.plu.sarthe.equipement.gouv.fr>

Depuis cet été, toute personne souhaitant se renseigner sur le Plan local d'urbanisme de Saint-Michel-de-Chavaignes peut le faire depuis son ordinateur. Il suffit de saisir l'adresse ci-dessus, puis de sélectionner le nom de la commune de Saint-Michel, vous pourrez accéder à la carte numérique du PLU.

Vous y trouverez toutes les informations nécessaires sur les différentes zones (zones d'urbanisations, zone agricole, zone naturelle) ainsi que les règlements de chaque zone. Vous pourrez aussi y faire des recherches à partir des numéros de parcelles. Pour le moment dans notre canton, seuls les PLU de Saint-Michel-de-Chavaignes et de Bouloire sont numérisés et accessibles via Internet. Les modifications qui seront introduites après la fin de l'enquête publique en cours (voir ci-contre) devraient être introduites rapidement sur le site.

Transports interurbains de la Sarthe : « La Voiture Bis »

Bonne nouvelle ! Le TIS, pour la troisième année consécutive, dessert notre commune. Les lycéens mais aussi toutes les personnes qui le voudront pourront facilement prendre le bus pour se rendre à Connerré, Montfort-le-Gesnois, Saint-Mars-la-Brière, Champagné et Le Mans pour vaquer à leurs occupations ou flâner le temps d'un jour de repos.

La plaquette des horaires d'hiver et des itinéraires de la Ligne 14 est à votre disposition en libre service à la Mairie. Le prix du billet à l'unité n'a pas augmenté. Il est toujours de 2 €.

Pour tous renseignements

complémentaires, vous pouvez vous connecter sur le site

<http://www.lestis72.com>



Les nounous de Saint-Michel

Les vacances sont terminées. Chacun a repris ses activités et la famille s'est peut-être agrandie. Besoin d'une nounou ?

Pas de problème.

Plusieurs assistantes maternelles exercent sur notre commune.

Vous trouverez la liste en Mairie.

Alors n'hésitez pas à les contacter si vous avez besoin de faire garder votre ou vos enfants.



Un assureur à Saint-Michel

Cyril Dossmann, installé depuis deux ans 8 Square Robert Paumier à Saint-Michel, est depuis le mois de juin le représentant Nord Sarthe de la mutuelle d'assurances Le Conservateur, fondée en 1844.

Il exerce cette activité en tant que profession libérale. Il peut apporter des conseils pour des placements financiers, la gestion de portefeuilles, l'assurance-vie. Le Conservateur, dont la clientèle compte beaucoup de retraités, propose de nombreux placements sécurisés, en particulier des tontines qui sont des associations d'épargnants sur une durée définie avec un rendement de 6 %, intéressantes pour les retraités. Nous souhaitons bonne chance à M. Dossman pour sa nouvelle activité (tél : 02 43 35 03 82 – 06 31 72 24 95).



Quatre mariages cet été !

Quatre couples ont décidé de s'unir cet été à Saint-Michel.

Le 19 juin, il y a d'abord eu le mariage de Christelle Monnard et Stanislas Le Got puis celui d'Isabelle David et de Stéphane Salabert, le même jour.

Le 17 juillet, Marine Rogey et Romain Veaudecranne se sont à leur tour dit « oui »

Le 26 juillet c'était le tour d'Isabelle Debrard et Nicolas Métaux. Ils sont arrivés à cheval à la mairie pour se dire "oui". Puis ils sont repartis comme ils étaient venus, emportant avec eux leur petite Lola, bonne cavalière elle aussi...

Nous souhaitons à chacun d'entre eux beaucoup de bonheur !



La bibliothèque a rouvert ses portes depuis le 1er septembre

Après la très créative fête de la musique où les enfants ont réalisé en juin de très jolis masques sur le thème de la musique, la Bibliothèque vient de reprendre ses activités : le prêt de livres bien sûr, gratuit et accessible à tous (ouverture le mercredi de 14 h à 17 h et le samedi de 10 h à 13 h) mais aussi ses animations, en particulier l'atelier de lecture ludique, réservé aux enfants, tous les deuxièmes mercredis du mois.

Pour son cinquième anniversaire, la bibliothèque a renouvelé beaucoup de ses bandes dessinées, romans, albums et documentaires. Il y en a vraiment pour tous les goûts et tous les âges. N'hésitez pas à franchir la porte. Vous y serez toujours bien reçu.

Par ailleurs, la bibliothèque a le projet d'informatiser sa gestion. Si de nouveaux bénévoles veulent venir donner un coup de main, ils seront accueillis les bras grands ouverts.

Pour la fête de la Musique, les enfants ont fabriqué des masques tout en écoutant des chansons. A vous de deviner qui se cache derrière !



Rentrée scolaire

Un nouveau directeur



C'était la rentrée, ce jeudi 2 septembre, pour les 79 élèves de l'école. Le nouveau directeur est Sébastien Hawes, qui enseigne ici depuis plusieurs années.

Les enfants sont répartis encore cette année en quatre classes,

dont les instituteurs sont :

- pour les plus petits de PS et MS , Sébastien Hawes, qui sera remplacé le jeudi par Emeline Mart (c'est un jour 'libéré' pour le poste de direction) ;
- pour les GS et CE2, Julie Lecossier, qui reviendra bientôt de son congé maternité. Elle est remplacée, comme pour la fin de l'année dernière, par Guillaume Pohin ;
- pour les CP et CE1, Coralie Lehebel-Péron et Milène Leproust. Elles enseigneront à mi-temps sur ce poste ;
- pour les CM1 et CM2, Jean-Yves Coic. Séverine Subileau reviendra après Noël de son congé maternité, et elle reprendra alors son poste dans la classe des grands.

L'ATSEM pour les PS et MS est Sandrine Besnard.
L'ATSEM pour les GS est Nelly Baptiste.

Le secrétariat est assuré par Bérengère Bécouse.



Classe numérique

L'école de Saint-Michel est équipée depuis quelques mois d'une classe numérique mobile. Les enfants utilisent déjà les huit ordinateurs, et en cours d'année, les instituteurs auront eu une formation suffisante pour piloter le tableau interactif, élément central de ce dispositif. Ainsi, le potentiel de cet outil sera entièrement exploité.



L'accueil périscolaire

Comme l'an dernier, l'accueil périscolaire est assuré de 7 h à 9 h, puis le soir de 16 h à 18 h 30. Renseignez-vous auprès de Marina Rousseau, l'animatrice de l'accueil.

L'accueil de loisirs du mercredi, qui a lieu de 9 h à 17 h à Bouloire peut être rallongé par la garderie de 7 h à 18 h 30. Sur demande des familles, un ramassage en minibus est mis en place (1 euro par enfant). Ce ramassage peut avoir lieu à midi après la demi-journée de classe du mercredi.

Les travaux de rénovation de l'école se poursuivent

Depuis 2008, la Municipalité s'est engagée dans une rénovation d'envergure de l'école Gustave Billard. Après les travaux d'aménagement de la classe maternelle et de son dortoir, de la rénovation des halls d'entrée, du changement des baies vitrées afin d'améliorer la performance énergétique de la façade nord du bâtiment au cours de l'année 2009, la rentrée 2010 connaît de nouvelles couleurs. Au cours de l'été, les peintures du long couloir de l'étage ont été refaites. D'autre part, la salle polyvalente, qui accueille l'activité périscolaire et sert de préau et de salle de sport aux enfants, a été peinte et ainsi libérée de la toile murale qui, au fil du temps, s'était dégradée et entraînait des réactions allergiques chez certains enfants. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Gombourg de Montfort-le-Gesnois pour un coût de 10 828 € HT soit 12 950 € TTC.

Restauration scolaire : le mode de règlement va être simplifié

À partir de cette rentrée scolaire, les parents ayant des enfants inscrits à la cantine (une cinquantaine de familles environ) n'auront plus la corvée des tickets à aller chercher en mairie aux heures d'ouverture ! Les mamans (ou les papas) qui travaillent devraient apprécier.

En effet, la Municipalité a décidé d'instaurer le système de facturation mensuelle, avec possibilité de prélèvement automatique. Ce nouveau système devrait faire gagner du temps à tout le monde. La facture de cantine sera envoyée en fin de mois et sera à régler à la Trésorerie de Bouloire par chèque ou en espèces. Si vous optez pour le prélèvement automatique, vous n'aurez même plus à vous en soucier puisque la facture sera réglée automatiquement.

Comme l'an dernier, la cantine sera assurée par Françoise Deshayes alias « Fanfan », qu'on ne présente plus. Pour le service, les enfants pourront aussi compter sur Marilyn Geray.



Conseil municipal des enfants : dernières nouvelles

Participation à la Bilurienne : Le dimanche 4 juillet, quelques enfants marcheurs et courageux ont participé à la randonnée communautaire La Bilurienne afin de découvrir les chemins de la commune de Saint-Mars-de-Locquenay. Une très belle randonnée sous un soleil radieux qui a connu un véritable succès de par son nombre de participants et les différentes animations proposées par le service jeunesse de la Communauté de Communes du Pays Bilurien.

Fleurissement : Les jeunes conseillers ont souhaité contribuer à l'effort de fleurissement de la commune en plantant des lierres et des dahlias dans la cour de la Mairie et de la salle Hélène BERTAUX. Une jachère fleurie a également été créée dans un des terrains mis à disposition par le CCAS situés près de l'atelier municipal. Les bulbes et les graines ont été offerts par la future jardinerie BOTANIC de Sargé-les-le Mans.



Football : Afin de compléter les équipements sportifs et à la demande de nos jeunes conseillers municipaux, deux cages de foot réglementaires (scellées au sol) et équipées de filets ont été installées sur le terrain communal près de l'atelier municipal dans le lotissement Rue des Fleurs. Elles sont situées à proximité du terrain de tennis et de la table de ping pong. Tous ces équipements sont bien sûr à la disposition des jeunes du village, ils sont accessibles gratuitement et librement. Ainsi, au fil des années et sur l'initiative active de nos jeunes élus, les équipements sportifs s'étoffent pour le plus grand bonheur des uns et des autres.

Pour voter, il faut être inscrit sur la liste électorale de la commune

Où et quand dois-je m'inscrire sur les listes électorales ?

Vous pouvez déposer votre demande d'inscription en mairie à tout moment de l'année.

A partir de quand puis-je voter lorsque je me suis inscrit sur les listes électorales ?

Tout dépend de la date à laquelle vous avez déposé votre demande d'inscription en mairie.

Si vous faites votre demande d'inscription avant le 30 décembre de l'année, dernier jour ouvrable du mois de décembre, vous pourrez voter à compter du 1er mars de l'année suivante.

Si vous déposez votre demande après le 30 décembre, elle sera prise en compte dans le cadre de la prochaine révision des listes électorales, et vous ne pourrez voter dans votre nouvelle commune d'inscription qu'à compter du 1er mars de l'année N+ 2.

Quelles sont les conditions à remplir pour pouvoir s'inscrire sur une liste électorale ?

Il est nécessaire d'avoir la qualité d'électeur : être majeur,

de nationalité française et jouir de ses droits civils et politiques et de justifier d'une attache avec la commune où l'on souhaite s'inscrire, c'est-à-dire soit y être domicilié, soit y résider depuis six mois au moins de façon continue et effective, soit y payer depuis cinq ans au moins la taxe foncière, la taxe d'habitation ou la taxe professionnelle.

Faut-il se réinscrire chaque année sur les listes électorales ?

Non.

Dois-je me faire radier des listes électorales de la commune que je quitte ?

Non. La nouvelle commune où vous vous inscrivez prend en charge les démarches de radiation auprès de votre ancienne commune à l'aide de l'avis qui est établi lors du dépôt de la demande d'inscription et que vous signez.

Une refonte totale de la liste électorale aura lieu en début d'année 2011. Vous recevrez donc une nouvelle carte d'électeur.



Patrimoine

Journées du Patrimoine : l'Église et Mme Bertaux à l'honneur



Cette année, les Journées du Patrimoine (18 et 19 septembre) mettent à l'honneur les « grands hommes » sur le thème « Quand hommes et femmes construisent l'histoire ». Notre commune a eu la chance de croiser le chemin d' Hé-

lène Bertaux (1825-1909), sculpteur, fondatrice de l'Union des femmes peintres et sculpteurs, engagée dans le combat pour la reconnaissance du droit des femmes à accéder aux formations artistiques. Aussi, l'exposition qui lui a été consacrée à Saint-Michel à l'occasion du centenaire de sa mort en avril 2009 (l'artiste est enterrée dans le cimetière communal) sera-t-elle à nouveau présentée, cette fois dans le cadre de l'Église Saint Michel, elle aussi élément de patrimoine tout à fait remarquable puisqu'elle est inscrite à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques (en particulier en raison de sa voûte, unique en France) et qu'elle abrite des Antiquités classées.

L'Église sera donc ouverte au public le samedi 18 et le dimanche 19 septembre de 8 h à 20 h. Une visite guidée de l'Église sera organisée le dimanche à 15 h.

Appel au mécénat pour la restauration de l'Archange Saint-Michel

La Municipalité de Saint-Michel-de-Chavaignes a décidé de faire appel au mécénat pour la restauration de la statue de l'Archange Saint-Michel qui se dresse au cœur du maître autel de la belle église de Saint Michel.

Cette magnifique statue de bois du XVIIIe siècle, classée, est entièrement vermoulue et menace de se désintégrer.

Pour cette restauration, la commune a décidé de solliciter la Région et le Conseil général mais cela ne suffira pas. Elle recherche donc des mécènes.

La législation actuelle permet à un particulier de faire un don pour sauver une œuvre d'art. La réduction d'impôt est égale à 66 % des sommes versées dans la limite annuelle de 20 % du revenu imposable. Avis aux amateurs !

La commune recherche environ 5 000 euros pour compléter les subventions attendues de la DRAC et du Département. Le dossier complet sur le projet de restauration est téléchargeable à l'adresse suivante :



http://www.cc-paysbilurien.fr/datas/documents/documents/1280473738_1.pdf

Restauration de la stèle de l'Harmonie de Saint-Michel



L'Harmonie musicale de Saint-Michel-de-Chavaignes fait partie intégrante de l'histoire locale et est une des plus fortes expressions culturelles de la commune au cours des décennies écoulées. Pour conserver vivante cette mémoire, la stèle qui commémore ses heures de gloire, érigée sur le mur d'enceinte de l'église, vient d'être restaurée dans le cadre d'une opération initiée par la Communauté

de communes du Pays bilurien en partenariat avec le Pays d'art et d'histoire du Perche sarthois et la Région Pays de la Loire.

Créée en 1875 à l'initiative de notables issus en partie des grandes familles de marchands de toiles de chanvre, l'Harmonie de Saint-Michel a cessé ses activités en 1951.

En 76 ans d'existence, elle a remporté de très nombreux concours organisés aux quatre coins de la France et à l'étranger (Espagne, Suisse...), comme en témoignent les nombreux diplômes conservés à la mairie.



Un conteneur pour vos textiles usagés

Vous êtes nombreux à utiliser le conteneur à textiles installé derrière la Place de l'Église au printemps dernier. Il peut recevoir des vêtements (homme, femme, enfant), du linge de maison ou d'ameublement (draps, couvertures, nappes, rideaux), des chaussures et des sacs à main. Les vêtements doivent être propres et emballés dans des sacs plastiques. Sont exclus de cette collecte les matelas, les moquettes, les toiles cirées, les chutes de confection, les chiffons usagés en provenance des entreprises, les vêtements sales ou humides.

En cas de débordements exceptionnels du conteneur ou de volume important à déposer,

N°AZUR ECOTEXTILE : 0 810 118 835

sachez que tout habitant peut téléphoner au indiqué sur chacun des conteneurs.

Que deviennent les textiles collectés ?

Les textiles sont acheminés vers le centre de tri Framinex à Appilly (60) et triés en plusieurs catégories. Selon leur état, 45 % des textiles sont réemployés et destinés au marché d'occasion (friperies), 30 % sont valorisés en chiffon d'essuyage industriel, 10 % sont effilochés et transformés en feutrine. 85% des textiles collectés ont pu être valorisés.

Les 15 % restant seront incinérés et valorisés sous forme d'énergie pour produire de l'électricité ou de la chaleur.



Un nid flottant sur la lagune !



Quelle surprise ! Un nid flottant sur la lagune de Saint-Michel ! Que celui qui sait reconnaître l'espèce d'oiseaux qui niche ainsi sur les flots nous appelle à la mairie ! Est-ce pour fêter les dix ans de la lagune ? Au début des années 1990, le maire de l'époque, M. Joly, avait souhaité remplacer la station d'épuration des eaux, obsolète, par un équipement plus économique et plus écologique. La preuve en images !

A vos agendas

Week-end du 18-19 septembre : Journées du Patrimoine. Visite commentée de l'Église le dimanche 19 septembre à 15 h. Exposition Hélène Bertaux tout le week-end à l'intérieur de l'Église

Week-end du 25-26 septembre : Repas (sur réservation) de la traditionnelle fête de la Saint-Michel suivi de l'élection de sa miss et de ses dauphines le samedi 25 septembre au soir – Vide-greniers et animations diverses le dimanche 26 septembre organisé par le Comité des fêtes.

Samedi 9 octobre : Loto organisé par l'association « Sur les bancs de l'école ».

Dimanche 17 octobre : Repas des Anciens organisé par le CCAS.

Dimanche 17 octobre : Soirée choucroute organisé par le Vélo Sports de Saint-Michel

Mercredi 5 novembre : Assemblée générale du Vélo Sports

Jeudi 11 novembre : Repas du souvenir (sur réservation) organisé par les Aînés ruraux et les Anciens combattants (ACPG/AFN/CATM).

Dimanche 14 novembre : Randonnée VTT organisée par le Vélo Sports Saint-Michel-Charles Christ.

Vendredi 26 novembre : Théâtre avec la Cie NBA Thuyas, révolvers et langues de chats – Mes voisins sont des gens formidables – 20 h 30 : Salle Hélène Bertaux. Entrée : 12 € (7 € pour les abonnés ou 5 € pour les enfants).

Vendredi 26 et samedi 27 novembre : Collecte nationale pour la Banque Alimentaire de la Sarthe au Café de l'Ouest

Samedi 4 décembre : Manifestation (selon condition météorologique) organisée par la Pétanque de Saint-Michel au profit du Téléthon.

Samedi 11 décembre : Fête de Noël : spectacle tous publics, Père Noël et marché de Noël, organisé par l'école, le CCAS et plusieurs associations. Entrée gratuite.

Mercredi 15 décembre : Bûche de Noël des Aînés ruraux

Du 30 avril au 7 mai 2011 : Mains d'art 2011 – Stages métiers d'art (inscriptions au 02 43 89 93 86) ; Prix Hélène Bertaux et marché artisanal des métiers d'art (inscriptions au 02 43 35 45 11).

Comment obtenir un composteur ?

Vous voulez composter vos déchets fermentescibles et obtenir un compost de qualité. Vous pouvez le faire en faisant un tas au fond de votre jardin. Mais vous pouvez aussi facilement obtenir un composteur auprès du Smirgeomes, l'organisme qui s'occupe de nos déchets dans notre territoire. En en faisant la demande par téléphone (02 43 35 86 05) et contre une participation unique de 15 €, le Smirgeomes mettra à votre disposition un composteur de 320 litres, que vous devrez aller chercher à la déchetterie de Thorigné où il aura été livré.



Vu à la télé !

Saint-Michel-de-Chavaignes a été à l'honneur deux fois durant l'été dans le journal de France 3 (19/20). Les informations sur la Sarthe ont été données à partir de notre commune le 13 juillet. Le 26 août, Saint-Michel a été le « coup de cœur » de la rédaction, avec un reportage de 3min 30 sur la sculptrice Hélène Bertaux et l'église.

Des jardins mis à disposition



Si vous souhaitez réserver un jardin pour le printemps prochain, vous pouvez contacter la mairie. Cette offre est réservée bien sûr à ceux qui ne disposent pas de terrain.

Rapportez vos piles en mairie

Depuis l'installation d'un conteneur spécifique en mairie en avril dernier, c'est dix kilos de piles qui ont déjà été rapportées par les habitants et donc autant de métaux lourds et de produits toxiques en moins dans la décharge du Smirgeomes à Ecorpain.

Équipements électroniques dans les nouveaux camions de la COVED

La COVED, l'entreprise retenue par le Smirgeomes pour la collecte des ordures ménagères, vient de mettre en service de nouveaux camions bourrés d'électronique. Ils vont ainsi commencer à enregistrer les bacs collectés, ce qui permettra de mettre en place progressivement la redevance incitative (facturation prenant en compte le nombre de bacs à ordures vidés par famille et par an). C'est la Communauté de communes du Pays calaisien qui a été retenue pour une première expérimentation dans ce domaine en 2011.

Le Petit tambour chavaignais

Mairie, Rue de la Gare, 72440 Saint-Michel-de-Chavaignes
Tél. : 02 43 35 45 11 - mairie.stmicheldechavaignes@wanadoo.fr
Directeur de la publication : Sylvie Bourinet
Comité de rédaction : Marinette Alix, Sylvie Bourinet, Jérôme Chéron, Estelle Lemée, Estella Prodhomme, Jean-Claude Pottier
Mise en page : Yann Lemée

Informations pratiques

Salle communale Hélène Bertaux

Location avec cuisine et vaisselle :

1 journée	185 €
1 journée et demie	240 €

Location sans cuisine et sans vaisselle :

Vin d'honneur	63 €
Réunion	63 €

Association communales : gratuit

Réservation à la Mairie (02 43 35 45 11)

Bibliothèque (Place de l'Église)

Tél : 02 43 35 55 89

Horaires d'ouverture :

- le mercredi de 14h à 17h
- le samedi de 10h à 13h

Inscription et prêt gratuits (3 livres par personne).

Déchetterie de Thorigné-sur-Dué

Tél : 02 43 82 88 47

Horaires d'hivers (du 1^{er} octobre au 31 mars)

Lundi	9h-12h et 14h-17h30
Mardi	fermée
Mercredi	9h-12h et 14h-17h30
Jeudi	9h-12h
Vendredi	9h-12h et 14h-17h30
Samedi	9h-12h et 14h-17h30

Mairie

Tél : 02 43 35 45 11 / Fax : 02 43 35 09 69

Mail : mairie.stmicheldechavaignes@wanadoo.fr

Horaires :

Lundi	fermée
Mardi	9h-12h30 et 16h-18h
Mercredi	9h-12h30
Jeudi	9h-12h30
Vendredi	9h-12h30
Samedi	9h-12h

Pharmacie de garde

Composez le 0 825 12 03 04 (0,15 €/min) pour connaître la pharmacie de garde la plus proche.

CLIC (aide aux personnes âgées ou handicapées)

Le 1^{er} lundi du mois à Bouloire à la Communauté de communes de 9h30 à 11h sur rendez-vous.

Renseignements au 02 43 35 91 16 ou 06 77 62 77 87

Centre social de la Communauté de communes (3 rue du Collège à Bouloire)

Tél : 02 43 35 44 00

Horaires :

Lundi, mardi, jeudi	9h-12 h et 13h30-17h30
Vendredi	13h45- 17h45

Assistante sociale : 02 43 35 44 00

Service Jeunesse de la Communauté de communes (2 rue Basse à Bouloire)

Tél : 02 43 35 29 41

Site Internet de la Communauté de communes du Pays bilurien www.cc-paysbilurien.fr

Voir aussi la rubrique Saint-Michel-de-Chavaignes